UFC-Que Choisir de la Sarthe
21, rue Besnier - 72000 Le Mans - 02 43 85 88 91
contact@sarthe.ufcquechoisir.fr
Site web : http://www.ufc-quechoisir-sarthe.fr

Madame la Députée
Monsieur le Député
....
.

Le Mans, le 08 juillet 2019

Objet : L'UFC-Que Choisir de la Sarthe vous appelle à ne pas ratifier le CETA !

Madame, Monsieur la,le Député(e),

Permettez-moi de vous contacter dans le cadre du projet de loi de ratification du CETA qui sera examiné très prochainement à l'Assemblée nationale, en Commission des Affaires économiques le 9 juillet prochain puis en séance plénière très rapidement après. Compte tenu des risques engendrés par cet accord, attestés par la Commission d'experts mise en place par le Président de la République, l'UFC-Que Choisir de la Sarthe vous appelle à ne pas ratifier cet accord.

En effet, l'UFC-Que Choisir s'oppose au sacrifice des protections et garanties offertes aux consommateurs sur l'autel de la facilitation du libre-échange. Or, en cas de ratification, le CETA (Accord économique et commercial global) affaiblira considérablement nombre de règlementations européennes, ce qui pourrait permettre notamment l'entrée sur le marché européen de produits élaborés selon des normes inférieures aux standards existants aujourd'hui. A titre d'exemple, la viande bovine nourrie aux farines animales et aux antibiotiques ou des denrées alimentaires produites avec des pesticides interdits dans l'Union Européenne[1] seront désormais susceptibles de se retrouver dans nos supermarchés.

Par ailleurs, la ratification nationale du CETA aura pour effet de déclencher l'application des tribunaux d'arbitrage, qui permettront aux investisseurs privés présents au Canada d'attaquer une décision publique qui leur serait défavorable. De plus, tout retour en arrière pourrait s'avérer extrêmement difficile puisque des clauses – dites crépusculaires – prévoient que ces tribunaux auraient encore la possibilité d'exister 20 ans après une éventuelle dénonciation de l'accord (article 30.9.1 du CETA). Du fait de l'interconnexion des économies nord-américaines,

---

[1] Voir notamment dans le rapport Schubert : « *Il apparaît que rien n'est prévu dans l'accord CETA en ce qui concerne : - l'alimentation des animaux (utilisation de farines animales et de maïs et soja OGM, résidus de pesticides…), - l'utilisation des médicaments vétérinaires (notamment des antibiotiques) en élevage, - le bien-être des animaux (élevage, transport et abattage).* » (p42); « *Le CETA laisse la possibilité au Canada d'utiliser des facteurs de croissance contenant des antibiotiques, avec toutefois des contraintes de délais d'attente et d'absence de résidus* ». (p43) ; « *L'UE ne leur impose pas [aux pays tiers] formellement l'interdiction de l'usage de substances pour lesquelles aucune LMR n'a été définie dans l'UE, les autres restrictions d'usage dans l'UE (LMR et temps d'attente), et l'interdiction de l'usage des antibiotiques comme facteurs de croissance*. » (p43) ; « *On ne peut exclure que les imprécisions du CETA conduisent à l'arrivée sur le marché européen de produits autorisés en vertu d'une réglementation ne prenant pas en compte le principe de précaution*. » (p22)

UFC-Que Choisir de la Sarthe
21, rue Besnier - 72000 Le Mans - 02 43 85 88 91
contact@sarthe.ufcquechoisir.fr
Site web : http://www.ufc-quechoisir-sarthe.fr

81 % des entreprises étasuniennes présentes en Europe auraient désormais accès au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États du CETA, via leurs filiales au Canada. Cela représente 41 811 entreprises américaines dotées de nouvelles possibilités d'attaquer des lois et réglementations dans les États membres de l'Union Européenne[2]. En outre, loin de pouvoir garantir l'éloignement de tout conflit d'intérêt et donc l'impartialité, cette éventualité met en péril la protection de nos règlementations, en cherchant à créer un système judiciaire parallèle dont la nécessité n'est nullement démontrée à ce jour.

Alors que le caractère « climaticide » du CETA, démontré par de nombreux rapports, semble aller à rebours de la construction d'une société plus durable et responsable, l'UFC-Que Choisir de la Sarthe attire votre attention sur le fait que cet accord est le premier d'une longue liste. Ainsi, si vous le ratifiez en l'état, le CETA pourrait servir d'exemple aux nombreux accords qui suivront. Ne pas le ratifier représente au contraire un moyen de réaffirmer la vigueur des règlementations élaborées en France et en Europe et l'importance de leur respect, notamment au regard de l'impact direct qu'elles ont sur les consommateurs.

C'est pourquoi, faisant suite au courrier commun qu'a co-signé notre fédération avec soixante autres ONG et associations, l'UFC-Que Choisir de la Sarthe vous rappelle formellement son opposition à la ratification du CETA et vous exhorte à voter contre celle-ci. Votre responsabilité en tant que parlementaire est grande. L'association locale ne manquera d'ailleurs pas de suivre les votes et être pleinement transparente sur ceux-ci vis-à-vis du grand public.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur la,le Député(e), , à l'assurance de ma parfaite considération.

Evelyne Gaubert

Présidente de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe

---

2 Tout comprendre au traité UE-CANADA, Avril 2016, AITEC.